



**L'OGP (*Open Government Partnership*)**

**Qu'est-ce que c'est?**

Mai 2014

# Sommaire

Origines .....	3
Définition et objectifs .....	4
Fonctionnement .....	5
Financement .....	6
Processus à suivre pour rejoindre l'OGP .....	7
Obligations des membres de l'OGP .....	8
Rôle de la société civile .....	11
Débat sur l'OGP .....	13

## Origines

Le 20 janvier 2009, l'administration Obama lance « *l'open gov initiative* », projet porté par le président américain et lancé le jour même de son investiture. La signature du Mémorandum pour la Transparence et le Gouvernement Ouvert a en théorie marqué l'engagement du gouvernement américain à être plus collaboratif et invite les citoyens à participer pro-activement au travail du gouvernement.

Le lancement du site data.gov trois mois plus tard a permis aux citoyens américains d'accéder aux données détenues et produites par l'Etat. Le processus a continué en décembre de la même année avec la directive adressée par Barak Obama aux 275 agences fédérales américaines en leur demandant « de prendre immédiatement des mesures spécifiques pour atteindre des jalons clés dans la transparence, la participation et la collaboration ». Un tableau de bord permet d'en suivre les avancées. A partir de ce moment, une quinzaine d'initiatives, dans les domaines du contrôle de l'action publique (recovery.gov, USASpending.org, ITdashboard.gov...), de la participation de la société civile (We the People, regulations.gov, challenge.gov...) et de l'éthique publique ont été lancées.

En septembre, lors d'une réunion à New York qui a regroupé les huit Etats initiateurs de l'OGP, la Présidente brésilienne, Dilma Rousseff et le Président américain Barak Obama ont présenté les bases d'un partenariat international visant à fédérer les Etats qui souhaitent emprunter la voie de la gouvernance ouverte.

## Définition et objectifs

L'OGP est une organisation internationale créée le 20 septembre 2011 à l'initiative de huit pays fondateurs (Afrique du Sud, Brésil, États-Unis, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines Royaume-Uni) et compte aujourd'hui près de 60 Etats membres.

A travers la promotion d'une plus grande transparence de l'Etat, une plus forte participation des citoyens et une collaboration plus efficace entre les différents acteurs de la société, l'OGP vise à améliorer la gouvernance des pays membres et les rendre plus ouverts et responsables. Elle vise à obtenir des engagements concrets des pays en matière de gouvernance ouverte et suppose une utilisation large des outils numériques ainsi que l'ouverture des données publiques (Open Data).

L'OGP a identifié cinq « grands défis » que les Etats doivent relever :

- *L'amélioration des services publics* (santé, éducation, justice, l'eau, l'électricité, les télécommunications...)
- *Le renforcement de l'intégrité publique* (la lutte contre la corruption, renforcement de la gouvernance publique, financements, l'accès à l'information, la liberté de la presse et d'expression...)
- *La gestion des ressources publiques* (les dépenses publiques, les ressources naturelles, l'aide étrangère...)
- *La création de collectivités plus sûres* (sécurité publique et privée, la gestion des crises et des menaces environnementales).
- *La responsabilisation des entreprises* (la protection de l'environnement, la protection des consommateurs la responsabilité sociale des entreprises, lutte contre la corruption).

# Fonctionnement

- **La gouvernance**

L'OGP est actuellement dirigé par un comité directeur composé de :

- 8 gouvernements : Afrique du Sud, Brésil, Etats-Unis, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines et Royaume-Uni
- 9 organisations de la société civile : INESC, MKSS, IMCO, Africa Center for Open Governance, Twaweza, National Security Archive, Transparency and Accountability Initiative, Revenue Watch Institute, International Budget Partnership

- **Le réseau**

L'OGP a élaboré un « mécanisme de mise en réseau » dont l'objectif est de promouvoir la collaboration entre ses membres avec les ONG et les entreprises privées disposant d'une expérience, de compétence qui peuvent aider les pays à mettre en œuvre ses plans d'actions.

- **La charte de divulgation de l'information**

Le comité directeur s'est engagé à être lui-même transparent en donnant accès aux informations qu'il détient. A cet effet, le 25 octobre 2011, le Comité Directeur a publié et soumis à l'avis du public, un [projet de charte de divulgation de l'information](#) comprenant 5 thèmes :

- La diffusion proactive des informations sur les membres, les activités et le financement de l'OGP
- Le traitement des demandes d'information adressées par le public
- La consultation du public sur les règles relatives à la gouvernance de l'OGP
- Les exceptions en matière de diffusion d'information
- Les langues

## *Financement*

L'OGP est financé en partie par des contributions des pays membres, pondérées en fonction de leur richesse respective. Les pays à revenu élevé versent une contribution de 200 000 \$ par an; les pays à revenu moyen versent 100 000 \$ par an et les pays à faible revenu versent 50 000 \$ par an.

Une autre partie du financement provient de fondations privées : Ford Foundation (600 000\$), Hewlet Foundation (1 240 000\$), Omidyar Network (1 400 000\$).

## *Processus à suivre pour rejoindre l'OGP*

- 1) Les pays intéressés à participer à l'OGP doivent prendre les mesures suivantes :
  - Démontrer un niveau minimum d'engagement dans quatre domaines clés:
    - transparence des finances publiques,
    - l'accès à l'information,
    - le revenu et l'actif des divulgations, et
    - l'engagement des citoyens.
  - Répondre à ces critères mesurés par des indicateurs de gouvernance objectifs en utilisant des sources de données publiques.
  - Obtenir au moins 75 % du total des points possibles à leur disposition.
- 2) Si un pays atteint les critères d'éligibilité de l'OGP, le gouvernement concerné adresse une candidature au Comité Directeur, en exposant les mesures déjà engagées en matière de gouvernance ouverte.
- 3) Désignation d'un ministère ou un organisme responsable du projet et le gouvernement commence à élaborer le plan d'action du gouvernement ouvert.
- 4) Au début du processus, les gouvernements sont encouragés à mettre en place un mécanisme permettant de faciliter les consultations avec la société civile et la participation du public.

# Obligations des membres de l'OGP

Une fois qu'un pays adhère à l'OGP, il doit répondre aux exigences suivantes :

- **L'élaboration d'un plan d'action national**

Dans le cadre de l'OGP, les Etats définissent et mettent en œuvre, en concertation avec la société civile, le ou les grands défis sur lesquels ils souhaitent s'investir, ainsi que les engagements qu'ils acceptent de prendre dans cette perspective. Néanmoins, ces engagements doivent refléter les quatre principes clés de l'Open Government :

- **La transparence** : l'information relative aux activités et décisions du gouvernement, doit être disponible, complète, gratuite, livrée en temps utile et répondre aux normes de base en matière de publication de données pour faciliter son exploitation.
- **La participation des citoyens** : les gouvernements doivent promouvoir la participation et l'implication des citoyens conduisant à une gouvernance plus réactive, innovante et efficace.
- **La responsabilité** : conformément aux règles en vigueur, le gouvernement, les élus et l'ensemble de l'administration doivent rendre compte de leurs actions, répondre aux critiques et aux revendications et assumer leur responsabilité en cas d'échec.
- **La technologie et l'innovation** : les gouvernements s'engagent à offrir aux citoyens un accès ouvert à la technologie. De plus, les nouvelles technologies stimuleront l'innovation et seront plus accessibles aux citoyens.

En complément, l'OGP impose à ses membres de participer à des séances de travail avec leurs pairs, afin de partager les meilleures pratiques et harmoniser leurs engagements.

# Obligations des membres de l'OGP

- **La signature d'une Déclaration sur la transparence gouvernementale**

Une fois leur plan d'action déposé et validé par un comité d'experts, les pays membres sont invités à signer une "Déclaration de gouvernement transparent" par laquelle ils confirment définitivement leur adhésion aux principes de l'OpenGov.

## **Extraits de la Déclaration**

*« Nous reconnaissons que les peuples du monde exigent des gouvernements plus transparents. Ils demandent une participation accrue aux affaires publiques, et cherchent comment rendre leurs gouvernements plus transparents, plus attentifs, plus responsables et plus efficaces.*

*Nous reconnaissons que les pays se situent à des étapes différentes dans leurs efforts de promotion de la transparence du gouvernement, et que chacun d'entre nous adopte une approche qui correspond à nos priorités et circonstances nationales et aux aspirations de nos citoyens.*

*Nous acceptons la responsabilité de saisir cette opportunité pour renforcer nos engagements en vue de promouvoir la transparence, lutter contre la corruption, habiliter les citoyens, et mobiliser le pouvoir des nouvelles technologies pour rendre le gouvernement plus efficace et plus responsable.*

*Nous confirmons la valeur de l'ouverture de notre engagement vis-à-vis des populations en vue d'améliorer la qualité des services, d'assurer la gestion des ressources publiques, de promouvoir l'innovation, et de créer des communautés plus sûres. Nous faisons nôtres les principes de transparence du gouvernement dans le but de parvenir à plus de prospérité, de bien-être et de dignité humaine dans nos pays respectifs et dans notre monde de plus en plus interconnecté.*

*Ensemble nous déclarons notre engagement :*

- *À la disponibilité accrue d'informations relatives aux activités gouvernementales.*
- *À promouvoir la participation civique.*
- *À faire appliquer par nos administrations les normes les plus strictes d'intégrité professionnelle.*
- *À intensifier l'accès aux nouvelles technologies à des fins de transparence et de responsabilisation.*

*Nous nous engageons à adopter ces principes dans le cadre de notre engagement international et à œuvrer en faveur d'une culture mondiale de transparence des gouvernements autonomisant les populations et répondant à leurs besoins, et faisant avancer les idéaux du gouvernement transparent et participatif du XXI<sup>e</sup> siècle. »*

# Obligations des membres de l'OGP

- **L'évaluation**

Un an après le dépôt de leur plan d'action national, les Etats disposent d'un délai de deux mois pour présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre de leurs engagements.

En complément, un rapport d'évaluation sera rédigé par des experts indépendants de chaque pays, puis transmis à un comité d'experts internationaux (nommé par le Comité Directeur de l'OGP) qui veillera à la qualité et à l'indépendance de cette évaluation. Le projet de rapport est ensuite transmis au gouvernement concerné pour avis, puis publié dans sa version finale sur le site de l'OGP. Les gouvernements peuvent également réagir en publiant une réponse écrite sur le site de l'OGP.

- **Participation au processus d'évaluation**

Le système de suivi indépendant (Independent Reporting Mechanism - IRM) permet d'avoir des rapports semestriels sur chaque pays participant à l'OGP. Ces rapports évaluent le développement et la mise en œuvre du plan d'action de l'OGP dans chacun de ces pays et offrent des conseils techniques pour aider à améliorer les futurs plans d'action.

L'IRM est un des principaux moyens par lequel les parties intéressées peuvent suivre les progrès et les résultats obtenus dans les pays participants.

Tous les gouvernements participants sont donc tenus de participer à des procédures de déclaration de l'IRM et de coopérer avec les chercheurs locaux IRM de fournir des informations.

## *Rôle de la société civile*

Les organisations de la société civile ne se joignent pas formellement à l'initiative de la même manière que les gouvernements, mais elles jouent un rôle essentiel dans le projet OGP au niveau national et international.

Dans chaque pays participant à l'OGP, les ONGs sont invités à travailler avec leur gouvernement pour élaborer, mettre en œuvre et suivre le plan d'action de l'OGP. Les pays sont encouragés à mettre en place un mécanisme de dialogue afin de faciliter la collaboration entre le gouvernement et la société civile.

Au niveau international, l'OGP est supervisé par un comité directeur composé de représentants des gouvernements et des organisations de la société civile en nombre égal. Pour consulter les membres du comité, voir ce lien : <http://www.opengovpartnership.org/node/1325>

En outre, au sein de l'OGP, l'équipe indépendante de coordination de la société civile (Civil Society Coordination) œuvre à l'élargissement, au renforcement et à l'engagement d'un réseau fort de la société civile dans le processus de l'OGP. La CSC offre un appui aux acteurs nationaux de la société civile pour les aider à faire un meilleur usage du processus OGP - y compris au niveau de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des plans d'action de l'OGP - pour la réalisation de leurs propres objectifs de plaidoyer. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le CSC ici : <http://www.ogphub.org/>

## Rôle de la société civile

Le partenariat entre la société civile et le gouvernement au niveau national est la pierre angulaire de l'OGP. Les meilleures façons pour impliquer la société civile :

- Collaboration avec la société civile: Le processus OGP oblige le gouvernement à consulter la société civile et les citoyens. Le système de rapports indépendants (IRM) évalue la qualité de cette consultation.
- Coalitions : L'OGP peut être une plate-forme pour construire une coalition hétéroclite des acteurs de la société civile.
- Des résultats concrets : Dans de nombreux pays, la société civile a réussi à obtenir l'inscription d'un certain nombre de ses exigences dans les plans d'action nationaux avec des résultats concrets.

Le comité directeur de l'OGP propose des conseils sur les moyens de contribution des acteurs de la société civile à chaque phase du processus OGP:

- Proposer l'adhésion: Participer aux efforts pour que le pays en question devienne admissible s'il ne remplit pas encore les critères d'admissibilité;
- L'élaboration du premier plan d'action : Fournir des informations au gouvernement sur l'établissement d'un processus de consultation efficace. Participer au processus de consultation en préparant des engagements concrets et prioritaires.
- Mise en œuvre: Travailler avec le gouvernement pour mettre en place un mécanisme permanent de la société civile pour qu'ils puissent soutenir et formuler des opinions sur la mise en œuvre des engagements de l'OGP.
- Le suivi indépendant : Fournir des recommandations sur le rapport d'auto-évaluation du gouvernement et sur le système de rapport indépendant .

# Débat sur l'OGP

Sources : <http://democratieouverte.org/> et <http://fr.okfn.org/category/open-government/>

<b>Avis pour le projet OGP</b>	<b>Avis contre le projet OGP</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Si l'OGP n'est pas parfait, il a au moins le mérite de conduire les Etats à reconnaître les dysfonctionnements qui les affectent et de permettre aux citoyens de jouer un rôle dans la transformation qu'il propose.</li><li>• L'OGP est une initiative jeune qui a commencé il y a 3 ans mais qui compte actuellement plus 60 pays adhérents.</li><li>• Son mécanisme innovant et l'évaluation des actions de gouvernance ouverte a déjà montré son efficacité dans des pays en situation difficile comme la Tanzanie et Moldavie.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La gouvernance, les critères d'éligibilité, la charte de divulgation et es obligations des membres de l'OGP sont floues.</li><li>• Les Etats comme l'Afrique du Sud et les États-Unis continuent de voter des lois contraires aux engagements qu'ils ont pris dans l'OGP. Ce partenariat ne serait-il pas « un instrument de la diplomatie », une « carotte prestigieuse qui complète les différents bâtons que les pays occidentaux exercent contre les récalcitrants » (<i>The Economist</i>).</li><li>• Les résultats jusqu'à maintenant sont inégaux.</li><li>• Absence de sanctions en cas de défaut des membres à remplir leurs obligations</li></ul>